



PRÉFET DE LA RÉUNION



Préfecture

Direction des relations externes
et du cadre de vie

Bureau du cadre de vie

**Avis de la Commission Départementale
de la Nature, des Paysages et des Sites**

24 juin 2019

Sous la présidence de M. Jean-Michel MAURIN, directeur de l'environnement de l'aménagement et du logement (DEAL), s'est tenue le 24 juin 2019 une réunion de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la mairie de Bras-Panon.

Participaient :

- Mme Cécile REILHES - direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL)
- Mme Nola JOURNET - direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL)
- M. Bruno DESVALOGNE - direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF)
- M. Stéphane BAUCHET - direction des affaires culturelles -océan Indien (DAC-OI)
- Mme Danila BEGUE - Mairie du Port
- M. Georges HOAREAU - Mairie de Saint-André
- M. Mathieu SOUQUET - biotope
- Mm Sylvianne HALBOT - Ecologie Réunion
- Mme Paulette DUBARD - SREPEN
- M. Rodolphe COUZIN - urbaniste
- M. Patrice RIVIERE- urbaniste

Assistaient également

- Mme Corinne NATIVEL - DRECV - préfecture
- M. Expédit ROMIGNAC - DRECV - préfecture

Absents excusés

- Mme Nadia TIPAKA - élue de la CIREST
- M. Michel REYNAUD - paysagiste

Demandeur : Commune de Bras Panon

Objet de la demande : Révision du plan local d'urbanisme (PLU) - classement et déclassement des espaces boisés

Rapporteur : DEAL - service SACOD/UAP

Examinée en formation spécialisée dite « des sites et paysages »

Le rapporteur fait une présentation du contexte réglementaire de l'affaire et de la saisine de la CDNPS, notamment les articles L.121-8 et L.121-39 du code de l'urbanisme.

L'assemblée se prononce sur la demande de révision du PLU de Bras Panon relative au classement et au déclassement des espaces boisés.

Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

L'avis émis par la commission est favorable à l'unanimité.

Cet avis est assorti de la réserve suivante :

- Modification du zonage littoral afin d'assurer la protection du cordon constituant une zone de boisement aux pandanus utilis (vacoa).

Le président,



Jean-Michel MAURIN